

**2JBP**  
**Groupement d'Intérêt Economique**  
**Siège : 10 rue Centrale**  
**69210 SAVIGNY**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE**

L'an 2025,  
Le 4 août,  
à 19 heures,

Les membres fondateurs du groupement d'intérêt économique dénommé "2JBP", sans capital et dont les droits des membres sont représentés par 100 parts sans valeur nominale, ayant son siège à SAVIGNY (69210), 10 rue Centrale, se sont réunis 10 rue Centrale 69210 SAVIGNY à l'issue de la signature de l'acte constitutif pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Constatation de la signature du contrat constitutif du groupement,
- Désignation des premiers administrateurs,
- Désignation du contrôleur de gestion,
- Désignation du contrôleur des comptes,
- Délégations de pouvoirs afin d'accomplir des actes pour le compte du groupement.

Sont présents tous les membres fondateurs, ainsi qu'il résulte de la feuille de présence qui a été émargée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée en séance.

Ladite feuille de présence a été certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, ci-après désignés.

L'assemblée décide tout d'abord, à l'unanimité, de désigner :

- 2 JC EVENTS SAS, membre présent et acceptant, représentée par Madame Jennyfer CHAIGNEAU, en qualité de Président de séance,
- LBP SARL, membre présent et acceptant, représentée par Madame Perrine MINNEBOO en qualité de scrutateur,
- Monsieur Jérôme CHAIGNEAU, en qualité de secrétaire.

Après examen de la feuille de présence, le Président de séance ainsi nommé déclare l'Assemblée régulièrement constituée et la séance ouverte.

Après avoir marqué la satisfaction des participants et exprimé la sienne de pouvoir tenir cette première Assemblée générale, il rappelle l'ordre du jour.

Puis, il présente aux membres les exemplaires signés de l'acte constitutif du groupement.

Il précise enfin que les personnes dont la désignation va être proposée à l'Assemblée en vue d'assumer des responsabilités diverses, remplissent les conditions posées à cet effet par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que par le contrat constitutif du groupement.

Après échange de vues, il est passé au vote des résolutions.

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire constate la signature, ce jour, du contrat constitutif du groupement et en prend acte.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.***

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

Sur la proposition qui lui en est faite, l'Assemblée Générale Ordinaire désigne, conformément aux dispositions du contrat constitutif, en qualité de premiers administrateurs formant le Conseil d'Administration :

**Monsieur Jérôme CHAIGNEAU**

Né le 12 septembre 1985 à TOULON (83)  
Demeurant à 10 rue Centrale, 69210 SAVIGNY

Et,

**Monsieur Baptiste MINNEBOO**

Né le 17 août 1992 à CALAIS (62)  
Demeurant à 12, rue Jean Moulin Pontcharra-sur-Turdine, 69490 VINDRY SUR TURDINE

Ces derniers exerceront leurs mandats d'administrateurs pour une durée non déterminée.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.***

Chaque administrateur nommé prend alors la parole, remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions d'administrateur et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par le contrat constitutif pour leur exercice.

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

Sur la proposition qui lui en est faite, l'Assemblée Générale Ordinaire désigne, conformément aux dispositions du contrat constitutif, en qualité de contrôleur de gestion :

**Madame Jennyfer CHAIGNEAU**

Née le 16 novembre 1985 à LYON (69)  
Demeurant à 10 rue Centrale, 69210 SAVIGNY

Cette dernière exercera sa mission pour une durée de non déterminée.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.***

Le contrôleur de gestion ainsi nommé prend alors la parole, remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de contrôleur de gestion et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par le contrat constitutif pour leur exercice.

#### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

Sur la proposition qui lui en est faite, l'Assemblée Générale Ordinaire désigne, conformément aux dispositions du contrat constitutif, en qualité de contrôleur des comptes :

**Madame Perrine MINNEBOO**

Née le 12 novembre 1989 à SAINTE COLOMBE (69)

Demeurant à 12, rue Jean Moulin Pontcharra-sur-Turdine, 69490 VINDRY SUR TURDINE

Cette dernière exercera sa mission pour une durée non déterminée.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.***

Le contrôleur des comptes intervient alors, remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui manifester, accepte les fonctions de contrôleur des comptes et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par le contrat constitutif pour leur exercice.

#### **CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire des membres délègue spécialement les pouvoirs les plus étendus à Monsieur Jérôme CHAIGNEAU et Monsieur Baptiste MINNEBOO l'effet d'accomplir, pour le compte du groupement, les actes ci-après :

- Tout acte nécessaire à l'immatriculation du groupement au Registre du commerce et des sociétés.

Etant expressément convenu que du seul fait de l'immatriculation du groupement au Registre du commerce et des sociétés, les engagements résultant de ces actes seront repris, rétroactivement, dès leur naissance, et de plein droit, par le groupement.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.***

#### **SIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal ou d'un extrait pour effectuer toutes formalités légales.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Madame Jennyfer CHAIGNEAU  
Pour 2 JC EVENTS SAS

Le Scrutateur  
Madame Perrine MINNEBOO  
Pour LBP SARL

Le Secrétaire  
Monsieur Jérôme CHAIGNEAU